

La licence professionnelle *Biostatistique : statistique et informatique appliquées aux sciences du vivant*, créée à la rentrée 2008, a pour objectif de **former des professionnels** ayant une compétence en statistique appliquée aux sciences du vivant, c'est-à-dire en santé (pharmacie, médecine, médecine vétérinaire, recherche clinique, épidémiologie, etc.), en environnement (biologie, agronomie, écologie, etc.) et en agroalimentaire.

Dans ces domaines, il existe des masses d'informations et de données qui doivent être exploitées et dont le traitement nécessite des spécialistes ayant à la fois des compétences **en statistique et en informatique** mais également une connaissance du domaine concerné.

Les futurs diplômés seront capables de comprendre les problématiques spécifiques de ces secteurs, de mettre en forme les fichiers de données, de mettre en œuvre les traitements statistiques appropriés et de communiquer les résultats obtenus de façon synthétique et pertinente. A ce titre, ils peuvent tout à fait travailler dans les **DIM ou les services de recherche clinique**.

Depuis la rentrée 2009, l'IUT de Caen propose aux étudiants qui le souhaitent, de suivre cette formation en apprentissage. L'apprentissage est une formation en alternance délivrée dans le cadre d'un contrat de travail conclu entre un jeune et un employeur (pour une durée d'un an). Le contrat alterne des enseignements dispensés en Centre de formation d'apprentis (IUT de Caen, département Statistique et Informatique Décisionnelle [STID]) et une formation pratique (dans une administration ou une entreprise) : 1/3 du temps est consacré à la formation au sein de l'IUT et 2/3 à la formation pratique dans une administration ou en entreprise.

L'administration ou l'entreprise d'accueil s'engage à former le jeune apprenti et à lui verser un salaire (61% du SMIC ou du salaire minimum conventionnel si celui-ci est plus favorable), en contrepartie de quoi l'apprenti s'engage à travailler pour cet employeur pendant la durée du contrat et à suivre la formation dispensée au Centre de formation d'apprentis.

Le but de l'apprentissage est l'obtention d'une qualification professionnelle sanctionnée par un diplôme ou un titre à finalité professionnelle.

Nous sommes donc à la recherche d'établissements hospitaliers susceptibles d'accueillir des étudiants en apprentissage (pour la rentrée 2010). Nous pensons particulièrement aux DIM et aux services de recherches cliniques qui ont des besoins importants en matière de traitement des données.

Pour davantage d'informations :

- sur le programme de la licence professionnelle *Biostatistique : statistique et informatique appliquées aux sciences du vivant*, consulter le site web <http://www.iutcaen.unicaen.fr/iut/>
- sur le contrat d'apprentissage, vous pouvez consulter :
 - le site internet du Ministère du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville : <http://www.travail-solidarite.gouv.fr> (allez dans *Informations pratiques* puis *Droit du travail* puis cliquez sur le lien *Contrats de travail* et choisir *Le contrat d'apprentissage*).
 - Le site internet : <http://vosdroits.service-public.fr/F3059.xhtml>

Contacts :

Coordonnatrice Formation :

Catherine Crédeville, CFA public de l'enseignement supérieur de Basse-Normandie, Université de Caen Basse-Normandie, Bâtiment Accueil (étage 3 - Porte AC 367 - Campus1), Esplanade de la Paix, BP 5186, 14032 Caen Cedex, catherine.credeville@unicaen.fr

Responsable de la Licence Professionnelle :

Natacha Heutte, IUT de Caen, 11, bld Jules Ferry, 14100 Lisieux, natacha.heutte@unicaen.fr